



Syndicat Local **FO Justice** SPIP 95

**Ce qui devait arriver...**

**ARRIVA !!!**

**FO Justice dénonce le « joyeux n'importe quoi » dont font l'objet les Bracelets Anti Rapprochement (BAR).**

En effet, le manque de procédures, les changements de matrice réguliers, les difficultés matérielles, les problèmes de réseau devaient bien déboucher sur une situation des plus dangereuses comme celle ayant eu lieu ce jour au SPIP 95 et ce n'est pas faute d'avoir alerté en amont sur cette catastrophe à venir.

Petit rappel : Le BAR est censé être une mesure de protection pour les victimes de violence conjugale.

**FO justice** ne cesse d'alerter quant aux dysfonctionnements du dispositif constatés. De nombreuses problématiques se cumulent : Qui installe le dispositif « agresseur » ? où ?

Malgré les remontées de notre organisation syndicale à la DAP, le flou perdure, et cela a des conséquences graves.

**Ce jour, Jeudi 02 février 2023, un dispositif antirapprochement devait être installé à un sortant de détention au greffe de la MA OSNY (comme le veut la procédure), mais un « couac » (et oui encore un) est survenu... Impossible de couper les brouilleurs de la Maison d'Arrêt.**

Pour faire face à cette problématique, la consigne a été donnée, par la direction du SPIP, aux ASE en charge, de faire office de « chauffeurs » pour transporter cet « usager contraint du service public », de la maison d'arrêt jusqu'au SPIP d'installer le dispositif dans nos locaux.

## **Et là c'est le drame....**

Le « futur porteur du dispositif anti rapprochement » n'attendait pas meilleure opportunité. Il a tenté de se « faire la belle » en ouvrant la portière du véhicule de service en direction de la voie publique.

Un des agents a alors poursuivi le « fugitif » à pied au milieu de la circulation, réussissant à le mettre au sol, avec la force stricte est nécessaire, pendant que le second agent avertissait les forces de l'ordre qui, fort heureusement, sont intervenus rapidement.

Le plus affligeant dans cette histoire est que la même problématique avait déjà, au mois de novembre 2022 été rencontré, lorsqu'un ASE avait refusé de servir de chauffeur dans un cadre similaire. Une Demande d'Explication avait été faite à l'agent au motif de « *nécessité de service et de préservation de la victime* » et une note qui établissait que le transport de la personne par un agent du PSE était « plus adapté en terme de gain de temps ». **FO Justice dénonce de telles pratiques et s'insurge d'un tel manque de considération pour les ASE.**

Alors que les agents PSE commencent à recevoir une dotation de SAGEO pour soi-disant assurer la sécurité des agents sur le terrain (dispositif dont l'efficacité est discutable d'après les agents PREJ qui en sont déjà équipés), il serait juste temps de prendre de VRAIES résolutions !

Fort heureusement, les ASE étaient partis à 2 pour des raisons sécuritaires ayant été informé de l'état psychologique de la PPSMJ. A noter, que les fonctionnaires de police ont été agressés par l'individu lors du placement dans leurs locaux.

**FO Justice** soutient tous les personnels des SPIP, tous les corps confondus, qui refuseront de se mettre en danger en faisant office de « taxis » aux personnes placés sous la main de la justice. Nous ne sommes ni formés, ni assurés, ni équipés pour cela.

**FO Justice** tient à féliciter les 2 collègues pour leur sang-froid et sera à leur cotés en cas de besoin.

**Notre organisation syndicale** demande qu'enfin la DAP de mettre en place de véritables discussions avec les OS afin que soient évoqués les problèmes rencontrés par les agents sur le terrain et que des protocoles soient instaurés.

**FO Justice SPIP 95**

Le : 02/02/2023

